

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 21 janvier 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le jeudi 21 janvier, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER, Jean-François CORNÉE et André MAUFAY, Mmes Aurore GUY, Sandra HARO et Charlotte GUESNE, MM. Kévin TRONCHET, Laurent MAUDET et Jacky LETAY, Mme Marie-Thérèse PICHEREAU.

Absents excusés : M. Jean-Louis DROUIN et Mme Stéphanie AGEORGES.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Aurore GUY a été élue secrétaire de séance.

La séance démarre à 19h35.

#### Approbation procès-verbal de la séance du 17 décembre 2020.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 17 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

#### Déclaration d'intention d'aliéner.

Parcelle AB n° 182p (Le Soleil, rue du Mortier) ; parcelles AB n°166 et 165p (33, rue du Mans) ; parcelles AB n°25 et AB n°30 (6 rue du Pont Romain, La Croix Verte) : le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

Madame Aline BROSSEAU rejoint à la séance à 19h51.

#### Budget primitif commune 2021 - Subventions, participations et indemnités de régie et de gardiennage.

Familles Rurales de Maresché	350,00 €
Familles Rurales - Cinéma Ballad'images	75,00 €
UNACITA A.F.N. de Maresché	100,00 €
Génération Mouvement de Maresché	100,00 €
Entente Pongiste de Maresché	350,00 €
Association « Création Plaisir » de Maresché	50,00 €
Moto Club de Maresché 72	100,00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural Beaumont-sur-Sarthe	80,00 €
Association Bleuets Beaumont-sur-Sarthe	75,00 €
Secours Catholique	80,00 €
A.D.A.P.E.I.	60,00 €

D'autre part, pour toutes les associations sportives qui en feront la demande, le Conseil Municipal maintient sa décision de verser une participation de 10,00 euros par enfant licencié (moins de 18 ans) habitant la commune de Maresché.

#### Logements locatifs - Révision des loyers.

Madame le Maire rappelle que la commune loue sept logements et précise que les conditions de révision des loyers sont basées sur les termes des contrats de bail signés avec les locataires : une

révision annuelle y est prévue qui prend comme référence l'indice de révisions des loyers établi par l'INSEE et, de ce fait, elle doit être appliquée.

Elle explique que par délibération en date du 23 janvier 2020, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas appliquer la révision en 2020.

Elle demande si les élus souhaitent ou non réviser les loyers en 2021.

Des travaux d'isolation ont été réalisés sur quatre logements, toutefois, considérant le contexte actuel lié à la pandémie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide le gel de la révision annuelle des loyers des logements de la commune pour l'année 2021.

### **Point sur l'avancement des travaux et demandes de subvention auprès du Département au titre de la convention de relance pour les années 2020-2022.**

#### ► Enfouissement des réseaux rue de la Croix de Pierre.

Madame le Maire annonce que les travaux pour le passage en souterrain ont été terminés le 15 décembre 2020. L'étape suivante, à savoir la dépose des poteaux, devrait démarrer le 22 février.

Il faudra ensuite faire le raccordement et mettre en place les nouveaux candélabres.

#### ► Rue de Ballon - Aménagements de sécurité pour ralentir les véhicules motorisés.

Madame REIGNIER a demandé des nouvelles à l'ATESART sur l'avancée du projet et la date de remise de leurs travaux. Le technicien en charge du dossier a bien fait comprendre qu'il n'y aurait pas de réponse anticipée par rapport au délai initialement prévu. Il a cependant noté les échéances liées aux demandes de subvention.

#### ► Sécurité des piétons rue des Sablons.

Madame le Maire fait un bref compte-rendu du rendez-vous qui a eu lieu sur le terrain avec un technicien de l'Agence Technique Départementale (ATD) du Nord Sarthe.

Elle explique par ailleurs que pour financer ce projet, la commune pourrait faire appel au fonds territorial de relance 2020-2022 mis en place par le Conseil Départemental. En effet, la commune peut prétendre à une enveloppe globale de subvention d'un montant de 16 182,00 € pour accompagner ses projets, avec un taux d'aide départementale maximal de 80 %.

Ce « partenariat » doit être formalisé par une convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de passer la convention avec le Conseil Départemental et de solliciter le fonds pour les travaux envisagés rue des Sablons.

#### ► Parking rue de l'Église et nouvelle voirie.

Concernant le projet d'extension du parking de la salle polyvalente et la création d'une voie permettant l'accès à un futur lotissement, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 novembre 2020, avait proposé de solliciter la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles CCHSAM) pour la mise à disposition, via une convention, d'un technicien pour aider à la maîtrise d'ouvrage.

Madame le Maire présente la convention proposée par la CCHSAM.

MM. Laurent MAUDET, Jacky LETAY et André MAUFAY, de la commission travaux, font un compte-rendu du rendez-vous qui a eu lieu sur le terrain pour prendre des mesures, faire des carottages, etc.

Après discussion, les élus décident de se retrouver sur le terrain pour mieux visualiser les superficies et discuter du projet.

#### ► Lotissement route de Bèlevent.

Suite à un rendez-vous qui a eu lieu sur le terrain, Madame le Maire annonce que le CAUE devrait transmettre une pré-étude vers la mi-février.

### **Questions diverses.**

- Un sondage est en cours pour un projet de micro-crèche.

- Évacuation des eaux pluviales, parcelles ZS 156 et AC 173 (14, rue de Beaumont) : le Conseil Municipal valide la mise en conformité.

- Nettoyage du collecteur entre les parcelles ZR 16, 19, 20 et 39 (Lieudit La Foulurie) : un devis va être établi.

- Réfection du trottoir le long de la parcelle ZN 46 (13, rue de la Fuie) : Madame le Maire rappelle ce dossier (trottoir abimé par des racines de bambou). Le Conseil Municipal confirme que la réfection est à la charge des propriétaires qui vendent le bien.

- Rue de la Croix de Pierre : pour quand prévoir les travaux d'enrobé et de réfection des trottoirs nécessaires suite à la mise en place du plateau ? Les élus reportent cette décision.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 18 février 2021 à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 22h30.